

F CARILLON SANS FIL CLIP CEINTURE

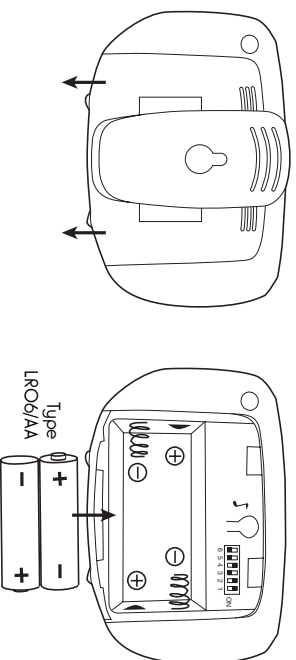
réf. 102358 - NOTICE DE MONTAGE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- 8 sonneries
- Portée 80m (en champ libre)
- Piles carillon (non fournies) : 2 piles 1.5V de type LR06/AAA
- Fréquence de transmission : 433,92 MHz

2. INSTALLATION DES PILES

Insérer les piles dans le compartiment prévu à cet effet.
Respecter la polarité «+» et «-» des piles.



Précisions relatives à la protection de l'environnement

Le consommateur est tenu par la loi de recycler toutes les piles et tous les accus usagés. Il est interdit de les jeter dans une poubelle ordinaire. Des piles/accus contenant des substances nocives sont marqués des symboles figurant ci-contre qui renvoient à l'interdiction de les jeter dans une poubelle ordinaire. Les désignations des métaux lourds correspondants sont les suivants Cd = cadmium, Hg = mercure, Pb = plomb. Il est possible de restituer ces piles/accus usagés auprès des déchetteries communales (centres de tri de matériaux recyclables) qui sont dans l'obligation de les récupérer.

Ne pas laisser les piles/piles boutons/accus à la portée des enfants. Les conserver dans un endroit qui leur est inaccessible. Il y a risque qu'elles soient avalées par des enfants ou des animaux domestiques. Danger de mort! Si cela devait arriver malgré tout, consulter immédiatement un médecin ou se rendre à l'hôpital. Faire attention de ne pas court-circuiter les piles, ni les jeter dans le feu, ni les recharger. Il y a risque d'explosion!

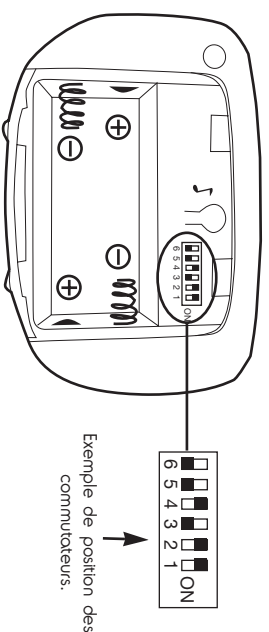
3. ASSOCIATION DU CARILLON AVEC LES AUTRES ACCESSOIRES VENDUS SEPARÉMENT

Ce carillon peut être associé aux produits ci-dessous :

- Kit carillon et son bouton d'appel référence 102360
- Bouton seul référence 102363
- Détecteur de mouvement référence 102364
- Détecteur d'ouverture référence 102359

L'association du carillon avec un ou des produits cités ci-dessus se fait par l'intermédiaire des 6 commutateurs montés ci-dessous.

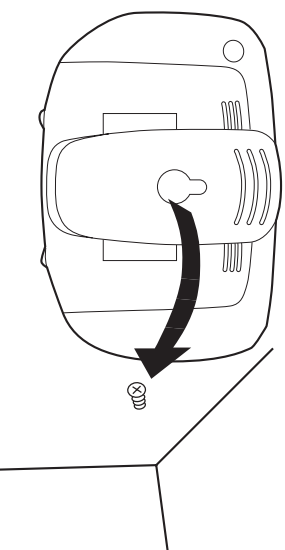
Il faut que la position des 6 commutateurs soit la même sur le carillon et sur le ou les produits cités ci-dessus (à l'aide d'un petit tournevis, faites glisser le ou les commutateurs)



4. FIXATION DU CARILLON

Ce carillon n'est pas prévu pour être installé à l'extérieur. La société AVIDSEN décline toute responsabilité si le carillon subit des dégradations à cause de l'humidité.

1. Visser une vis suffisamment longue à l'emplacement souhaité pour placer le carillon, et en laissant une partie suffisamment longue dépasser pour pouvoir ensuite y accrocher le carillon comme le montre la figure ci-contre.
- Attention, s'assurer que le carillon est bien accroché et ne risque pas de tomber sur quelqu'un.



5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Entretien et nettoyage

Avant tout entretien, retirer les piles de l'appareil.
Ne pas nettoyer le produit avec des substances abrasives ou corrosives.
Utiliser un simple chiffon doux légèrement humide.
Ne pas vaporiser à l'aide d'un détergent, ce qui pourrait endommager l'intérieur du produit.

Garantie

Ce produit est garanti 2 ans, pièces et main d'œuvre, à compter de la date d'achat. Il est impératif de garder une preuve d'achat durant toute cette période de garantie.
La garantie ne couvre pas les dommages causés par négligence, par chocs et accidents.

Aucun des éléments de ce produit ne doit être ouvert ou réparé, excepté pour l'insertion des piles ou pour leur remplacement, par des personnes étrangères à la société AVIDSEN. Toute intervention sur l'appareil annule la garantie.

Recyclage

Ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils contiennent peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites repérer ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.

Assistance téléphonique

En cas de problème, contactez notre Hotline au 0892 701 369 (audiotel) : 0.337 Euros TTC/min)

DECLARATION DE CONFORMITE CE (DIRECTIVE RETE 1999/5/CE)

SOCIETE (fabricant, mandataire, ou personne responsable de la mise sur le marché de l'équipement)
Nom : SAS AVIDSEN
Adresse : NODE PARK Touraine
37310 TAUXIGNY
France
Téléphone : (33) 2 47 34 30 60 Télécopie : (33) 2 47 34 30 61
Marque : Avidsen
Designation commerciale : Carillon sans fil
Référence commerciale : 102358
Référence usine : Q-218

Je soussigné,

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE : Alexandre Choverot, président

Declare sous mon entière responsabilité que : le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables de la directive 1999/5/CE concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et de la reconnaissance mutuelle de leur conformité ;
Que sa conformité a été évaluée selon les normes applicables en vigueur ;
Article 3.1 a : (protection de la santé et sécurité des utilisateurs)
Article 3.1b : (exigences de protection en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique)

Article 3.2 : (utilisation efficace du spectre radioélectrique, de façon à éviter les interférences dommageables)

A cet effet, déclare que toutes les séries d'essais radio ont été effectuées.

Date : 30 Juin 2009
Signature :

avidsen
Simplicity & Comfort

DECLARATION DE CONFORMITE CE (DIRECTIVE RETE 1999/5/CE)

SOCIETE (fabricant, mandataire, ou personne responsable de la mise sur le marché de l'équipement)
Nom : BENELOM SPRL
Rue du Tige 13 boîte 23
4040 HERSTAL (Belgique)
Tél. : +32 4 248 19 28 Fax. : +32 4 248 22 42
IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT
Marque : Avidsen
Designation commerciale : Carillon sans fil
Référence commerciale : 102358
Référence usine : Q-218

Je soussigné,

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE : Philippe CAPOCCI, directeur général

Declare sous mon entière responsabilité que : le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables de la directive 1999/5/CE concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et de la reconnaissance mutuelle de leur conformité ;
Que sa conformité a été évaluée selon les normes applicables en vigueur ;
Article 3.1 a : (protection de la santé et sécurité des utilisateurs)
Article 3.1b : (exigences de protection en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique)

Article 3.2 : (utilisation efficace du spectre radioélectrique, de façon à éviter les interférences dommageables)

A cet effet, déclare que toutes les séries d'essais radio ont été effectuées.

Date : 30 Juin 2009
Signature :

Philippe CAPOCCI
Directeur général

BENELCOM